

Les dispensaires des hôpitaux, les dispensaires ruraux procèdent d'autre part au traitement de ces maladies, surtout de la syphilis.

Notification de maladies.—Les Américains préparent la révision de la loi sur la déclaration obligatoire des maladies infectieuses. Ils prévoient un système de déclaration hebdomadaire par lettre.

Code Sanitaire Panaméricain.—Le 25 juin 1926, le Gouvernement haïtien a ratifié le Code Sanitaire Panaméricain. Cette ratification comporte certaines obligations, au nombre desquelles, celle qui oblige l'État à se pourvoir de moyens adéquats pour reconnaître et traiter les navires infectés.

Peste.—Le peste constitue en particulier une grave menace pour Haïti. Haïti étant infesté de rats, il va de soi que cette maladie une fois introduite se propagera avec une grande rapidité. Une loi est projetée pour la surveillance de l'immigration.

Le terrain sur lequel la station de quarantaine sera érigée a été acheté à proximité de Port-au-Prince, près du dock de Bizoton. Cette station sera pourvue d'un wharf, d'un chaland à fumigation et de baraquements pouvant recevoir 150 personnes. Le nombre des navires inspectés a été 1,158 en 1925, et 817 en 1926.

Les Américains comptent sur la *radiophonie* pour répandre dans la population les principes de l'hygiène. Le développement futur de la radiophonie, et l'installation d'un plus grand nombre de récepteurs constitueront un excellent moyen de propagande dans la population.

Inspection sanitaire.—Le contrôle des mesures prophylactiques édictées et les sanctions en cas d'infractions sont évidemment nécessaires dans un peuple aussi foncièrement insouciant et inaccessible à tout règlement sanitaire. Ce contrôle est confié par les autorités américaines à des inspecteurs sanitaires. Le nombre total des inspecteurs sanitaires est actuellement de 89 dont 8 inspecteurs en chef. A Port-au-Prince, durant l'année 1926, près de 67,000 inspections de propriétés ont été faites, soit une moyenne de 225 inspections par journée de travail.

L'Alastrim (Variole) dans les Pays-Bas

Pendant la semaine finissant le 21 septembre, il a été constaté dans la ville de Rotterdam, 27 cas nouveaux d'alastrim avec 2 décès, ce qui fait, depuis le 1^{er} septembre, 72 cas avec 7 décès et, depuis la première constatation de la maladie, 278 cas avec 11 décès, auxquels on peut ajouter un deuxième décès chez l'enfant qui fut le point de départ de l'épidémie dans l'hôpital de cette ville. Dans la ville de Delft, la maladie persiste et pendant la semaine il y a eu 83 cas, ce qui fait, depuis le 1^{er} septembre, 132 cas, sans décès. En outre, 17 cas ont été déclarés hors de Rotterdam et de Delft. Le total général, depuis le 1^{er} septembre, est pour les Pays-Bas de 239 cas, avec 7 décès. Pendant la semaine finissant le 21 septembre, 213,751 doses de vaccin ont été distribuées. Encéphalite post-vaccinale: Pendant cette même semaine, 8 cas nouveaux ont été signalés.

Intradermo-réaction à la Toxine Typhique

Arloing, Dufourt et Punos³ décrivent l'intradermo-réaction à la toxine typhique, en utilisant pour celle-ci des filtrats sur bougie 13 chauffés une heure à 58 degrés de cultures en bouillon de bacilles typhiques, ou des filtrats de cultures lysées par un bactériophage très actif. Les faits qu'ils rapportent s'accordent pour démontrer qu'il existe une analogie évidente entre la réaction qu'ils étudient et les réactions de Schick ou de Dick. En effet, l'intradermo-réaction typhique est positive (rougeur de la peau) chez les sujets qui n'ont pas eu la fièvre typhoïde,

³ Arloing, F., Dufourt, A., et Punos: Gaz. Hôp. 52: 952 (juin 29) 1929.